



# Certifications conjointes NF Service & APSAD

## Installation et maintenance VIDÉOSURVEILLANCE



### → Pourquoi les certifications conjointes

#### NF SERVICE & APSAD ?

Ces certifications reconnues par les professionnels de la sécurité et de l'assurance, sont une garantie de maîtrise des risques et de la qualité des interventions des installateurs depuis la définition des besoins de l'utilisateur jusqu'à la réception et la maintenance de l'installation avec l'emploi de matériels sûrs et adaptés.

#### Les avantages pour l'exploitant :

- Disposer d'une installation fiable adaptée aux risques de l'entreprise,
- La conformité de l'installation par rapport aux règles et normes en vigueur (dont l'arrêté du 3 août 2007),
- Bénéficier de conseils professionnels permettant de satisfaire aux préconisations des prescripteurs (assureurs, courtiers et pouvoirs publics),
- Fournir la preuve que son installation est réalisée et maintenue par un prestataire certifié NF service & APSAD grâce aux documents de conformité N82 et Q82.

#### Les avantages pour les prescripteurs (assureurs, courtiers et pouvoirs publics...) :

- La garantie d'un système de vidéosurveillance efficace et fiable,
- La garantie de prestations de qualité réalisées par des entreprises certifiées NF service & APSAD pour l'installation et la maintenance de systèmes de vidéosurveillance,
- Pour les pouvoirs publics, la garantie d'une certification conforme aux dispositions de l'arrêté du 29 avril 2010.

#### Les avantages pour l'entreprise certifiée :

- La reconnaissance de son savoir-faire par un organisme tierce partie, indépendant, s'appuyant sur un comité de certification constitué d'organismes professionnels, de représentants des entreprises titulaires de la certification, de représentants des utilisateurs ou prescripteurs, des pouvoirs publics et organismes compétents.
- Le titulaire de la certification peut faire référence à la marque NF Service & APSAD sur ses supports de communication : publicités, devis, courriers, factures, déclaration de conformité ou d'installation (82), compte-rendu de vérification Q82.





**Votre sécurité mérite une marque**

## → Champ d'application

Service d'installation et de maintenance de systèmes de vidéosurveillance

- Conception et réalisation
- Vérification initiale de conformité
- Maintenance préventive et corrective
- Vérification périodique de conformité

## → Caractéristiques certifiées - Engagements

- Les relations commerciales,
- La conception de l'installation,
- La réalisation de l'installation,
- La réception et la vérification de conformité initiale,
- La maintenance,
- Les vérifications périodiques,
- Les dispositions d'organisation et de satisfaction des clients,
- Le personnel,
- Les moyens matériels.

## → Suivi des entreprises certifiées

Les entreprises certifiées font l'objet de contrôles systématiques par une tierce partie indépendante :

- D'audits des établissements concernés
- De visites d'installation de systèmes de vidéosurveillance pour s'assurer du maintien et de la pérennité des caractéristiques certifiées.

## → Comment reconnaître une entreprise certifiée ?

- Chaque entreprise titulaire de la certification NF Service & APSAD dispose d'un certificat qui précise notamment le n° d'attribution, le domaine ainsi que la portée de la certification.
- A l'issue de la prestation d'installation, les prestataires certifiés remettent à l'exploitant une déclaration de conformité N82 et/ou un compte-rendu de vérification Q82.
- Dans le cas d'un système de vidéosurveillance rentrant dans le champ de l'arrêté du 3 août 2007, la remise d'une attestation préalable par le titulaire de la certification NF 367-182 afin de faciliter les démarches d'autorisation auprès des préfetures.
- La liste des entreprises titulaires de la certification NF Service & APSAD est disponible sur le site internet du CNPP [www.cnpp.com](http://www.cnpp.com), puis cliquez sur le logo APSAD et d'AFNOR Certification [www.marque-nf.com](http://www.marque-nf.com) puis rechercher NF367.



**CNPP**

Route de La Chapelle Réanville - CD 64 - BP 2265 - F27950 SAINT MARCEL  
Téléphone +33 (0)2 32 53 64 00 - Télécopie +33 (0)2 32 53 64 66 - [www.cnpp.com](http://www.cnpp.com)

**CNPP, expert en prévention et en maîtrise des risques**